



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231219-DELIB_202353-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2023/53_Commande publique

Autorisation de signer le marché de rénovation énergétique du logement communal lot 4 plomberie

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la rénovation énergétique du logement communal situé 1 Route de Lacanau est une dépense prévue pour le budget 2023.

RAPPELLE que le montant du marché étant inférieur à 100 000 € HT il n'y a pas lieu de faire ni de publicité ni de mise en concurrence. Cependant une recherche d'artisan a été effectuée et les devis ont été analysés.

RAPPELLE que la délibération DELIB_2023/50_Commande publique du 7 novembre 2023 a déterminé les entreprises titulaires du marché et que le lot 4 plomberie n'était pas pourvu.

EXPOSE qu'il y a eu quatre propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes :

- SERBER pour un montant de 22 002,51€ HT soit 24 658,84 € TTC,
- CEJUD'EAU pour un montant de 17 766,74 € HT soit 19 543,41€ TTC
- MCPE33 pour un montant de 16 538,39 € HT soit 18 192,23 € TTC
- SARL 2GM pour un montant de 27 470,59 € HT soit 30 217,65 € TTC.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231219-DELIB_202353-DE

S²LO 148

Après analyse des offres il apparait que les sociétés SERBER et MCPE33 ne sont pas en capacité d'installer la PAC demandée par la Mairie de Brach soit une PAC 7.1 KW. Les devis ne correspondent pas à la demande.

Aux vues de ces éléments et après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE RETENIR l'entreprise CEJUD'EAU pour un montant de 17 766,74 € HT soit 19 543,41€ TTC

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents, pièces comptables et avenants concernant le marché de rénovation énergétique du logement communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
R.CHEIN

Le Maire,
D.PHOENIX

